

BUREAU DU VENDREDI 6 AVRIL 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE



Le vendredi 6 avril 2012 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît, Paris 6^{ème}, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de sept, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 30 mars 2012.

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,
M. DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais,
M. MAHEAS, vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,
M. MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon,
M. PERNOT, vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
M. SIFFREDI, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre,
M. STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

ABSENTS-EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. CAMBON, vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice, à M. DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais,
M. DAVISSE, vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi, à M. PERNOT, vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
M. HOCQUARD, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, à M. MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon,
M. POPELIN, vice-président, délégué titulaire de Livry-Gargan, à M. MAHEAS, vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,
M. POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, à M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné Monsieur Luc STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Sur les affaires à délibérer:

✓ Programme

- **a approuvé** le programme de rénovation intérieure du réservoir CD de l'usine de Méry-sur-Oise, pour un montant de 1,2 M€ H.T. (valeur avril 2012), et en **a confié** la mission de maîtrise d'œuvre au groupement BPR / Safege / Egis Eau / Cabinet Monique Labbé, titulaire de l'accord-cadre n° 2009-43 de prestations de maîtrise d'œuvre pour le lot 2 « Ouvrages » et du marché subséquent n° 2009-43-1 « Prestations de maîtrise d'œuvre pour les usines de production », notifié le 30 novembre 2009 ; **a autorisé** le lancement de consultations dans le cadre d'appel d'offres, de marchés à bons de commande pour les prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé et autres études complémentaires, ainsi que la signature des bons de commande afférents ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

✓ Avant-projet

- **a approuvé** l'avant-projet relatif à la pose d'une canalisation de DN 300 mm pour la desserte en eau par le SEDIF du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de Chauvry et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sausseron, pour un montant prévisionnel estimé à 0,69 M€ H.T. (valeur mars 2012) ; **a autorisé** la signature de bons de commande pour des travaux de terrassement, de génie-civil et de second œuvre, sur le marché n° 2011-27 notifié le 5 décembre 2011 à la société SOBEA ENVIRONNEMENT, et la signature des bons de commande sur marchés à bons de commande de fourniture de robinets à papillons à brides de DN 300 mm à DN 2 000 mm sur le marché n° 2009-39, notifié le 28 octobre 2009 à la société Saint-Gobain PAM, et de tous les actes et documents s'y rapportant ; **a sollicité** une aide de l'agence de l'Eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante, ainsi que de tous les actes et documents afférents,

✓ Marchés

- dans le cadre de la phase 2 du programme Phyt'Eaux Cités, invitant les acteurs urbains à réduire, voire à renoncer à l'utilisation de produits phytosanitaires, **a autorisé** la signature du marché correspondant au lot n° 4 « Aide au pilotage du projet » avec la société SOGREAH ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant, pour un montant forfaitaire de 0,26 M€ H.T., toutes tranches confondues,

- **a approuvé** le lancement de 3 procédures d'appels d'offres ouverts pour 3 marchés à bons de commande, d'une durée d'un an à compter de leur notification, reconductibles expressément trois fois par période d'un an, relatifs aux missions de :

- « coordination en matière de sécurité et de protection de la santé » pour les travaux concernant les bâtiments et les infrastructures industriels,
- « coordination en matière de sécurité et de protection de la santé » pour les travaux concernant les canalisations,
- « contrôle technique »,

d'un montant annuel de 0,05 M€ H.T. minimum et de 0,4 M€ H.T. maximum chacun, soit sur 4 ans, 0,2 M€ H.T. minimum et 1,6 M € H.T. maximum chacun ; **a autorisé** la signature des marchés correspondants, des bons de commande ainsi que tous actes et documents afférents,

- suite à une opération de restructuration au sein du groupe Vinci Construction France, engendrant des changements de dénomination de sociétés, **a approuvé** l'avenant de transfert n° 1 au marché n° 2011/32, concernant les travaux de reconstruction de l'unité bisulfite de l'usine de Choisy-le-Roi - Lot n° 1: génie civil et second œuvre, par lequel, les sociétés SOGEA ILE-DE-FRANCE GENIE CIVIL et CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION se substituent respectivement, à compter du 1^{er} janvier 2012, dans l'exécution des droits et obligations, aux sociétés SOBEA ENVIRONNEMENT et CHANTIERS MODERNES BTP pour l'exécution dudit marché, et **a autorisé** sa signature,

- dans le but d'assurer la promotion du SEDIF lors d'expositions communales, conformément aux engagements du délégataire en matière d'outils de communication découlant de l'annexe 45 du contrat de délégation du service public, **a approuvé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la passation de marchés à lots séparés et à bons de commande, pour une durée d'un an renouvelable tacitement 3 fois, soit une durée globale de 4 ans, sans montant minimum ni maximum, pour la conception et réalisation du Bar à Eau et du Chari'O (lot n°1), ainsi que la conception et réalisation d'un stand modulaire (lot n°2) ; **a autorisé** le versement d'une prime de 1000 € aux candidats du lot 2 ayant remis une offre conforme,

- **a autorisé** le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux prestations de services d'accueil et prestations associées pour le siège du SEDIF 14, rue Saint-Benoît et 120, boulevard Saint-Germain (Paris 6^{ème} arrondissement) ; **a autorisé** la signature du marché correspondant pour une durée d'un an reconductible deux fois pour la même durée, soit pour une durée maximale de trois ans et un montant forfaitaire et hors forfait global maximal de 0,3 M€ H.T. ainsi que toutes les pièces en résultant,

✓ Conventions avec les tiers

- **a approuvé** l'acte constitutif portant adhésion du SEDIF au groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique établi par le SIPPAREC, désigné comme coordinateur, et dans le cadre du premier marché de ce groupement, la définition des besoins du SEDIF pour l'acquisition d'un orthophotoplan pouvant être mis à disposition à titre gratuit de ses adhérents, pour un montant estimé à 0,05 M€ H.T. (valeur avril 2012) ; **a autorisé** la signature de bons de commandes résultant du marché correspondant passé dans ce cadre,

- **a approuvé** la convention avec la SFDE (Plaine-Saint-Denis – dite « Petits Cailloux ») d'une durée de trois ans pour l'achat d'eau de secours dans la limite d'1,2 Mm³/an au prix de 0,45 €/m³ hors taxe et hors redevances ; **a autorisé** sa signature ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant,

- **a décidé** l'acquisition à titre gratuit d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section BP n° 658, située voie nouvelle tenant 14 rue André à Sartrouville, et appartenant à la SARL Immobilière des Ormes, et **autorisé** la signature de l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette opération, étant précisé que les frais d'établissement de l'acte authentique sont à la charge de la SARL Immobilière des Ormes.

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le